

l'enquête relèverait d'un autre organisme, du Conseil des ports nationaux ou d'un autre service du ministère.

Mon ami du service d'inspection des navires, dont le bureau surplombe le port, ne pouvait voir à ce moment aucun navire au voisinage de l'Eastern Passage qui aurait pu déverser cette nappe d'huile particulière, mais une enquête a révélé qu'un navire venait juste de quitter le port et qu'il pouvait ou ne pouvait être responsable de la situation, et ainsi le service d'inspection des navires du ministère est effectivement intervenu.

Voici l'argument que je veux faire ressortir, avec assez de peine peut-être. J'aurais pu téléphoner aux deux parties, au Conseil des ports nationaux et au Service d'inspection des navires à vapeur et chacun d'eux aurait répondu: «Non, la responsabilité ne retombe pas sur moi.» et les pauvres pêcheurs ne jouiraient pas du moindre recours. Malheureusement le bill ne désigne aucune autorité suprême qui découragerait les interventions des divers ministères fédéraux et assumerait l'entière responsabilité du problème de pollution sur terre ou dans les eaux, tel qu'il s'est posé dans le port d'Halifax.

Je suis devenu encore plus perplexe lorsque le ministère des Pêches a décidé d'agir il y a quelques jours. Il a mené une enquête poussée sur les conditions qui existent dans le bassin de Bedford, cette grande étendue d'eau qui se trouve en arrière de la péninsule d'Halifax et qui est reconnue par la plupart des Canadiens comme le vaste lieu de rendez-vous des escortes en temps de guerre. A un moment donné, il y avait beaucoup de poissons dans le bassin de Bedford. Maintenant, ils sont de moins en moins nombreux et de plus en plus chétifs.

L'hon. M. Greene: Cela s'applique à bon nombre d'entre nous.

M. McCleave: En effet, le ministre a raison de dire que cela arrive à bon nombre d'entre nous. Mais ce qui arrive aux poissons est dû à la pollution de ce bassin. Cette pollution provient d'une part du dépotoir de la ville d'Halifax et, d'autre part, des déchets du rivage du bassin de Bedford sur lequel sont situées plusieurs grandes entreprises gouvernementales, tel l'Institut d'océanographie de Bedford, que dirige le ministre lui-même, une soule aux poudres, un grand nombre de maisons et plusieurs villages. Je ne saurais dire si l'Institut d'océanographie de Bedford déverse ses déchets dans le bassin, mais beaucoup de déchets y sont jetés certes et le ministère des Pêches a constaté que c'est réellement la cause des ravages dans le bassin; ainsi, à la

longue, nous allons avoir un très large égout ouvert dans cette arrière-partie de la ville d'Halifax.

Comme je l'ai dit, mon étonnement s'est accru lorsque le ministère des Pêches est intervenu. Puis, juste avant Noël, la SCHL s'est tout simplement trouvée à court d'argent aux termes de certaines parties de la loi qui régit les prêts pour la construction d'égouts et je mentionnerai ici des endroits comme Hamilton et Halifax, qui s'attendaient à recevoir des prêts. Donc, pendant que le ministre, avec cet élan d'éloquence qui le caractérise si bien et qui, je l'espère, ne s'atténuera jamais, nous présente ce bill et parle du meilleur des mondes dans lequel nous lutterons contre la pollution, un autre membre du cabinet, le ministre d'État (M. Andras), estime que les usines de purification des eaux que les villes d'Halifax, de Hamilton et d'autres endroits veulent établir doivent être différées parce qu'on manque d'argent.

Et pourtant, autour de la péninsule d'Halifax, il y a quelque 50 à 60 bouches d'égouts qui se déversent dans le port d'Halifax, dans le Northwest Arm et le bassin Bedford. Ainsi, un ministre prêche une chose et un autre dit: «Mes amis, il vous faudra attendre parce que nous n'avons pas d'argent actuellement pour remédier à la pollution.» Si l'on essayait à partir de cela de préciser en termes intelligibles la lutte contre la pollution, on ne s'y reconnaîtrait guère.

Certains aspects du bill même me paraissent plus étranges encore que les arguments que j'ai exposés jusqu'ici. L'un d'eux est l'établissement d'autorités chargées de la gestion. Un organisme de plus entre en scène et la décision de le former pourra parfois être unilatérale. Dans d'autres cas, il sera créé après consultation avec des provinces ou une seule.

Qu'arrivera-t-il si le gouvernement de l'Ontario ou du Québec se montre récalcitrant à la formation d'un organisme de gestion qualitative des eaux de la rivière Outaouais qui, comme l'orateur précédent l'a signalé, répand elle-même des émanations nuisibles? Que se passera-t-il si le ministre réussit à amadouer l'une des deux provinces, à la faire consentir à la création de l'organisme mais si son pouvoir de persuasion échoue auprès de l'autre gouvernement provincial? Surtout, que dire du retard qu'imposeront toutes les démarches diplomatiques? Cette façon de procéder me paraît douteuse.

Bien que notre amendement ait été rejeté, les arguments que mes collègues ont exposés avec talent sont irréfutables et j'espère que